

**SOMMAIRE**

<b>II.2</b>	<b>LISTE DES EIP ET AIP</b>	<b>2</b>
<b>1.</b>	<b>DEFINITION ET DEMARCHE DE QUALIFICATION DES EIP</b>	<b>2</b>
<b>1.1.</b>	<b>DÉFINITION DES EIP</b>	<b>2</b>
<b>1.2.</b>	<b>DEMARCHE D'IDENTIFICATION DES EIP</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>DEFINITION ET DEMARCHE D'IDENTIFICATION DES AIP</b>	<b>2</b>
<b>2.1.</b>	<b>DEFINITION DES AIP</b>	<b>2</b>
<b>2.2.</b>	<b>DEMARCHE D'IDENTIFICATION DES AIP</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>DEMARCHE DE QUALIFICATION</b>	<b>3</b>
<b>3.1.</b>	<b>QUALIFICATION DES EIP</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>LISTE DES EIP</b>	<b>5</b>
<b>4.1.</b>	<b>BATIMENTS REACTEUR (BR)</b>	<b>5</b>
<b>4.2.</b>	<b>BÂTIMENT DES AUXILIAIRES NUCLÉAIRES (BAN)</b>	<b>8</b>
<b>4.3.</b>	<b>BATIMENTS COMBUSTIBLE (BK)</b>	<b>12</b>
<b>4.4.</b>	<b>BÂTIMENTS ÉLECTRIQUES (BL)</b>	<b>15</b>
<b>4.5.</b>	<b>BATIMENTS PERIPHERIQUES (BW)</b>	<b>16</b>
<b>4.6.</b>	<b>AUTRES BATIMENTS / INSTALLATIONS</b>	<b>19</b>
<b>5.</b>	<b>LISTE DES AIP</b>	<b>26</b>
<b>6.</b>	<b>ECLAIRAGE RELATIF À DES ÉLÉMENTS DU RESSORT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>35</b>

## II.2 LISTE DES EIP ET AIP

### 1. DEFINITION ET DEMARCHE DE QUALIFICATION DES EIP

#### 1.1. DÉFINITION DES EIP

Les Eléments Importants pour la Protection (EIP) des intérêts mentionnés à l'article L.593-1 du code de l'environnement (sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement) sont définis dans l'article 1.3 de l'arrêté du 7 février 2012. Ces éléments assurent une fonction nécessaire à la démonstration mentionnée au deuxième alinéa de l'article L.593-7 du code de l'environnement ou contrôlent que cette fonction est assurée.

Pour l'INB n°75, la maîtrise des risques vis-à-vis des intérêts protégés est assurée par la réalisation des fonctions suivantes (voir le chapitre **II-0**) :

- Le confinement des substances radioactives ;
- La protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants ;
- Le confinement des substances dangereuses ;
- La protection des personnes et de l'environnement contre les effets toxiques, de surpression, thermiques et des effets liés à l'impact de projectiles ;
- L'évacuation de la puissance thermique issue des substances radioactives et des réactions nucléaires.

Pour l'INB n°75, la maîtrise des inconvénients liés au fonctionnement normal étudiés dans l'étude d'impact vis-à-vis des intérêts protégés est assurée par la réalisation de la fonction de maîtrise des impacts sanitaires et environnementaux.

Les EIP sont définis et qualifiés en raison du rôle que jouent les SSC concourant à la maîtrise des risques ou inconvénients vis-à-vis des fonctions citées ci-dessus.

#### 1.2. DEMARCHE D'IDENTIFICATION DES EIP

Un SSC a le statut d'EIP s'il porte des exigences définies qui lui sont assignées pour :

- assurer une fonction valorisée dans la démonstration de sûreté nucléaire relative aux risques radiologiques et/ou non radiologiques ;
- contrôler que cette fonction est assurée.

L'identification des exigences définies afférentes à un EIP est faite au travers des analyses de risques du **II-1** (défaillances internes, agressions internes et agressions externes) qui portent la démonstration de sûreté. Ce sont les exigences de conception et/ou de performance attendues de cet EIP lors du démantèlement de l'INB n°75, nécessaires pour qu'il remplisse avec les caractéristiques attendues son rôle retenu au titre de la démonstration de sûreté.

### 2. DEFINITION ET DEMARCHE D'IDENTIFICATION DES AIP

#### 2.1. DEFINITION DES AIP

Les Activités Importantes pour la Protection (AIP) sont définies à l'article 1.3 de l'arrêté INB selon les termes suivants :

« Activité importante pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement (sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement), c'est-à-dire activité participant aux dispositions techniques ou d'organisation mentionnées au deuxième alinéa de l'article L.593-7 du code de l'environnement ou susceptible de les affecter ».

## **2.2. DEMARCHE D'IDENTIFICATION DES AIP**

Selon sa définition, une AIP peut concerner la conception ou la modification de la conception, la construction, une intervention sur un EIP, mais également des mesures organisationnelles ou d'exploitation.

Les AIP sont identifiées préalablement à leur engagement afin de les réaliser dès l'origine avec le niveau d'exigence adapté.

Pour les activités relatives à l'INB n ° 75 durant sa phase de démantèlement, la démarche d'identification de celles qui constituent des AIP est basée sur les principes suivants :

### **Principe n°1 :**

Une activité constitue une AIP :

- si elle participe à la démonstration de protection des intérêts **et** si une erreur liée à cette activité conduit, sans possibilité de rattrapage par une activité en aval, au non-respect des objectifs de sûreté énoncés au **II-0** ;

**ou**

- si elle est citée comme telle dans la réglementation en lien avec la démonstration de protection des intérêts.

### **Principe n°2 :**

Une activité nécessaire pour garantir qu'un EIP respecte son ou ses exigences définies est une AIP.

### **Principe n°3 :**

Une activité relative à un élément n'impactant pas directement ou indirectement le maintien d'une exigence définie afférente à un EIP n'est pas une AIP.

En complément des AIP définies en application des principes énoncés ci-dessus et au regard des enjeux particuliers, l'exploitant peut identifier d'autres AIP spécifiques à son installation à la condition que ces activités participent à la démonstration de protection des intérêts.

Lorsqu'une activité identifiée comme une AIP en application des principes précédents est constituée de plusieurs tâches élémentaires, seule la ou les tâches élémentaires pour lesquelles une erreur conduit, sans possibilité de rattrapage, au non-respect des hypothèses de la démonstration de protection des intérêts est ou sont considérées comme contribuant à l'AIP et portent les exigences définies.

## **3. DEMARCHE DE QUALIFICATION**

Conformément à l'exigence de qualification mentionnée à l'alinéa II de l'article 2.5.1 de l'arrêté INB pour les éléments importants pour la protection (EIP), la qualification des EIP est proportionnée aux enjeux et vise notamment à garantir leur capacité à assurer les fonctions qui leur sont assignées vis-à-vis des sollicitations et des conditions d'ambiance associées aux situations dans lesquelles ils sont nécessaires.

### **3.1. QUALIFICATION DES EIP**

Pour un EIP ou une famille d'EIP la démarche de qualification est mise en œuvre dès sa phase de conception au travers de la définition des hypothèses de conception et de la réalisation des études de dimensionnement, lors de sa phase de construction via des contrôles et des essais, ainsi que tout au long de sa phase d'exploitation via des programmes de surveillance et/ou des programmes de maintenance.

Deux cas de figure se présentent :

**1er cas** – L'EIP, ou la famille d'EIP, doit assurer ses fonctions dans des conditions (conditions d'ambiance et sollicitations) identiques aux conditions rencontrées en fonctionnement normal.

Son aptitude à assurer ses fonctions peut être vérifiée par son suivi en exploitation. Ce suivi assure la pérennité de sa qualification obtenue à l'issue de la démarche de conception, fabrication, installation et mise en service ayant été mise en œuvre sur cet EIP ou cette famille d'EIP.

Le suivi en exploitation est réalisé par au moins un des moyens suivants :

- Une surveillance permanente ;
- Une surveillance périodique ;
- Un programme de maintenance préventive.

Certains matériels peuvent être EIP au titre de leur mission en fonctionnement normal. Ils relèvent alors de ce 1er cas.

**2ème cas** – L'EIP, ou la famille d'EIP, doit assurer ses fonctions dans des conditions différentes des conditions rencontrées en fonctionnement normal.

La démarche à appliquer pour s'assurer de sa qualification est la suivante :

- Déterminer les fonctions qui lui sont demandées au titre de la démonstration de sûreté ;
- Déterminer les conditions d'ambiance ou sollicitations correspondantes. Il s'agit notamment des conditions de pression, de température, d'humidité, d'irradiation, sismiques, chimiques, d'eau chargée ;
- Prouver sa capacité à accomplir les fonctions qui lui sont demandées dans les conditions d'ambiance et sous les sollicitations correspondantes ;
- Prouver sa capacité à les accomplir de façon pérenne.

Un document listant les éléments de justification de la qualification des EIP et de la pérennité de leur qualification est établi.

A titre indicatif, ces éléments peuvent être :

- Des spécifications techniques, traduisant les caractéristiques attendues des EIP au regard du rôle qu'ils jouent dans la démonstration de sûreté nucléaire ;
- Des notes d'hypothèses et de dimensionnement ;
- Des PV de fabrication ou des rapports de fin de fabrication ;
- Des essais de démarrage réalisés sur des EIP, qui, avec les essais effectués préalablement à leur mise en place, visent à vérifier la capacité de ces EIP à assurer les fonctions que leur alloue la démonstration de sûreté. Les essais de démarrage font l'objet de Programmes de Principe d'Essais et de Procédures d'Exécution d'Essais précisant les types d'essais, les modes opératoires, les critères d'acceptation et les conditions de réalisation des essais. Ces documents sont soumis à un visa sûreté validant que les essais tel que programmés permettent de vérifier que les EIP répondent aux caractéristiques attendues ;
- Des résultats d'essais, traduisant l'atteinte des performances attendues des EIP au regard du rôle qu'ils jouent dans la démonstration de sûreté nucléaire ;
- Des essais périodiques, programme d'essais visant à s'assurer de l'aptitude de l'EIP à toujours fonctionner en conformité avec ses exigences définies ;
- Le recueil des prescriptions liées à la pérennité de la qualification ;
- Des documents de maintenance (programmes de base de maintenance préventive, programmes locaux de maintenance préventive, catégorie et gestion des pièces de rechange) ;

- Le retour d'expérience d'exploitation.

#### **4. LISTE DES EIP**

##### **4.1. BATIMENTS REACTEUR (BR)**

<b>EIP</b>	<b>Exigences Définies</b>	<b>Origine</b> <b>Domaine d'application</b>
<p>Parois des zones de chantier D3 ou D4 :</p> <p>Parois des sas de chantier D3 ou D4 ou parois des locaux faisant office de sas de chantier D3 ou D4</p>	Bon état physique	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes, situation de perte du confinement d'une zone de chantier (chapitre <b>II-1.1</b>)</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
Bloc filtre THE des zones de chantier D3 ou D4	Montage adéquat et présence permanente du ou des filtres THE conformes aux spécifications	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes, situation de perte du confinement d'une zone de chantier (chapitre <b>II-1.1</b>)</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
Capteur de mesure $\Delta P$ des zones de chantier D3 ou D4	Fonctionnalité : bon fonctionnement de la chaîne de mesure de la $\Delta P$ des zones de chantier D3 ou D4	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes, situation de perte du confinement d'une zone de chantier (chapitre <b>II-1.1</b>)</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
Alarme $\Delta P$ des zones de chantier D3 ou D4	Fonctionnalité : bon fonctionnement de l'alarme locale sur perte de $\Delta P$ des zones de chantier D3 ou D4	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes, situation de perte du confinement d'une zone de chantier (chapitre <b>II-1.1</b>)</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Structure génie civil du Bâtiment Réacteur	Non effondrement de la structure génie civil du BR en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BR, ainsi qu'en phase d'assainissement du BR tant que les bâtiments adjacents au BR sont des cibles de sûreté
	Stabilité au feu [ ] de la structure génie civil du BR	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BR
Enceinte du Bâtiment Réacteur	Assurer une protection suffisante vis-à-vis des rayonnements ionisants	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), protection des intérêts protégés contre les rayonnements ionisants  Applicable jusqu'à la fin des opérations de démantèlement des internes de cuve et de la cuve.
Rétention ultime du Bâtiment Réacteur	Capacité de la rétention ultime du BR à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), et de l'analyse de risque inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b> ), situation de risque de déversement des effluents présents en piscine BR, et de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> ).  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BR
	Conservation d'une étanchéité suffisante de la rétention ultime du BR en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> ).  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BR

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Piscine BR : <ul style="list-style-type: none"> <li>- liner de la piscine BR ;</li> <li>- tuyauteries connectées en fond de piscine BR jusqu'au premier organe d'isolement ;</li> <li>- unité mobile de traitement de l'eau de la piscine BR.</li> </ul>	Bon état physique	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situation de risque de déversement des effluents présents en piscine BR  Applicable jusqu'à la fin des opérations de démantèlement sous eau de la cuve et des internes de cuve
Pont Polaire (DMR)	Stabilité mécanique du Pont Polaire (DMR) en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable tant que le bâtiment réacteur ou la rétention ultime du BR porte une exigence sismique
Parois du sas matériel	Parois du sas matériel pare-flamme <span style="color: red;">□</span>	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BR
Portes du sas matériel	Portes du sas matériel pare-flamme <span style="color: red;">□</span>	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BR
Capteur et alarme de détection d'anomalie du débit de ventilation des locaux de recharge de batteries	Bon fonctionnement	Exigence issue des analyses de risque explosion interne (chapitre <b>II-1.5</b> ).  Applicable durant la phase d'exploitation des locaux de recharge de batteries.

**EIP et exigences définies afférentes des BR**

**4.2. BÂTIMENT DES AUXILIAIRES NUCLÉAIRES (BAN)**

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
<p>Parois des zones de chantier D3 ou D4 :</p> <p>Parois des sas de chantier D3 ou D4 ou parois des locaux faisant office de sas de chantier D3 ou D4</p>	<p>Bon état physique</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b>), situation de perte du confinement d'une zone de chantier</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Bloc filtre THE des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Montage adéquat et présence permanente du ou des filtres THE conformes aux spécifications</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b>), situation de perte du confinement d'une zone de chantier</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Capteur de mesure <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Fonctionnalité : bon fonctionnement de la chaîne de mesure de la <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b>), situation de perte du confinement d'une zone de chantier</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Alarme <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Fonctionnalité : bon fonctionnement de l'alarme locale sur perte de <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes, situation de perte du confinement d'une zone de chantier (chapitre <b>II-1.1</b>)</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>



EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Structure génie civil du Bâtiment des Auxiliaires Nucléaires et de l'Extension RRI	Non effondrement de la structure génie civil du BAN et de l'Extension RRI en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BAN, ainsi qu'en phase d'assainissement du BAN tant que les bâtiments adjacents au BAN sont des cibles de sûreté
Parois du Bâtiment des Auxiliaires Nucléaires	Assurer une protection suffisante vis-à-vis des rayonnements ionisants	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), protection des intérêts protégés contre les rayonnements ionisants  Applicable jusqu'à l'évacuation définitive des résines usées présentes dans les bâches TES
Rétention ultime du Bâtiment des Auxiliaires Nucléaires (puisard général et galerie G7)	Capacité de la rétention ultime du BAN à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigences issues de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), et de l'analyse de risque inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b> ), situation de risque de déversement d'effluents et de résines usées  Applicables jusqu'à l'évacuation définitive des résines usées présentes dans les bâches TES
	Conservation d'une étanchéité suffisante de la rétention ultime du BAN en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BAN
Bâches TES et tuyauteries connectées jusqu'au premier organe d'isolement :  - 3 bâches d'entreposage de résines usées <span style="color: red;">■</span> ;  - 2 bâches d'entreposage de résines usées <span style="color: red;">■</span> ;	Bon état physique	Exigences issues de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), et de l'analyse de risque inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b> ), situation de risque de déversement d'effluents et de résines usées

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
- Rétentions associées aux bâches TES [ ] .		Applicable jusqu'à l'évacuation définitive des résines usées présentes dans les bâches TES
Rétention des bâches PTR (Galeries G1/G2 et G12/G13)	Capacité de la rétention des bâches PTR à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigences issues de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), et de l'analyse de risque inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b> ), situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicables tant que les bâches PTR assurent l'entreposage d'eau borée
	Conservation d'une étanchéité suffisante des galeries G1/G2 et G12/G13 en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BAN et du BW
Dispositions de sectorisation [ ] à l'interface avec le bâtiment principal du BAN	Tenue au feu [ ] des dispositions de sectorisation  Fermeture des clapets coupe-feu sur rupture d'un fusible thermique [ ]	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable jusqu'au retrait des charges calorifiques en quantité suffisante pour écarter le risque de locaux PFG
Dispositions de sectorisation des volumes de feu du BAN (voir liste au <b>II-1.2</b> )	Tenue au feu [ ] des dispositions de sectorisation	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable jusqu'au retrait des charges calorifiques en quantité suffisante pour écarter le risque de locaux PFG
Systèmes fixes d'extinction [ ]	Disponibilité des systèmes fixes d'extinction	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable jusqu'au retrait des charges calorifiques en quantité suffisante pour que la durée théorique de feu soit compatible avec la sectorisation du local

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
		contenant les systèmes fixes d'extinction
Protection coupe-feu des collecteurs et gaines d'extraction de la ventilation	Tenue au feu des dispositions de protection.	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre II-1.2)  Applicable jusqu'au retrait des charges calorifiques en quantité suffisante pour écarter le risque de locaux PFG
Capteur et alarme de détection d'anomalie du débit de ventilation des locaux de recharge de batteries	Bon fonctionnement	Exigence issue des analyses de risque explosion interne (chapitre II-1.5).  Applicable durant la phase d'exploitation des locaux de recharge de batteries.
Dispositions de sectorisation du volume de feu en présence de l'UME dans le local UME	Tenue au feu des dispositions de sectorisation	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre II-1.2)  Applicable durant les campagnes Mercure
Rétention ultime du local UME	Capacité de la rétention à retenir le volume d'effluents susceptible d'être déversé lors des opérations MERCURE	Exigences issues des analyses des défaillances internes (chapitre II-1.1), collision et chute de charge (chapitre II-1.3), inondation interne (chapitre II-1.4), explosion ou défaillance d'ESP (chapitre II-1.5), conditions climatiques ou météorologiques extrêmes (chapitre II-1.6), et séisme (chapitre II-1.9), situation de risque de déversement de substances dangereuses ou d'inventaire radiologique  Applicable durant les campagnes Mercure

**EIP et exigences définies afférentes du BAN**

**4.3. BATIMENTS COMBUSTIBLE (BK)**

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
<p>Parois des zones de chantier D3 ou D4 :</p> <p>Parois des sas de chantier D3 ou D4 ou parois des locaux faisant office de sas de chantier D3 ou D4</p>	<p>Bon état physique</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b>), situation de perte du confinement d'une zone de chantier</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Bloc filtre THE des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Montage adéquat et présence permanente du ou des filtres THE conformes aux spécifications</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b>), situation de perte du confinement d'une zone de chantier</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Capteur de mesure <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Fonctionnalité : bon fonctionnement de la chaîne de mesure de la <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b>), situation de perte du confinement d'une zone de chantier</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Alarme <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Fonctionnalité : bon fonctionnement de l'alarme locale sur perte de <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes, situation de perte du confinement d'une zone de chantier (chapitre <b>II-1.1</b>)</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Structure génie civil du Bâtiment Combustible	Non effondrement de la structure génie civil du BK en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BK, ainsi qu'en phase d'assainissement du BK tant que les bâtiments adjacents sont des cibles de sûreté
Rétention ultime du Bâtiment Combustible	Capacité de la rétention ultime du BK à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigence issue de l'analyse de risque inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BK
	Conservation d'une étanchéité suffisante de la rétention ultime du BK en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BK
Piscine BK : Liner de la piscine BK	Bon état physique	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situations de risque de dénoyage des DAE entreposés et de dispersion d'eau borée par voie liquide  Applicable tant que la piscine BK contient de l'eau borée ou sert à l'entreposage de DAE
	Conservation d'une étanchéité suffisante de la piscine BK (liner ou génie civil supportant les compartiments) en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> ), de l'analyse de risque inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b> )  Applicable jusqu'à la vidange définitive des effluents liquides de la piscine BK

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Unité mobile de traitement de l'eau de la piscine BK	Bon état physique	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situations de risque de dénoyage des DAE entreposés et de dispersion d'eau borée par voie liquide  Applicable tant que la piscine BK contient de l'eau borée ou sert à l'entreposage de DAE
	Stabilité mécanique ou localisation supprimant le risque d'agression du liner de la piscine BK en cas de séisme SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable tant que la piscine BK contient de l'eau borée ou sert à l'entreposage de DAE
Pont lourd du BK (DMK)	Stabilité mécanique du Pont lourd du BK en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BK, ainsi qu'en phase d'assainissement du BK tant que les bâtiments adjacents au BK sont des cibles de sûreté
Pont auxiliaire du BK	Stabilité mécanique du Pont auxiliaire du BK en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BK, ainsi qu'en phase d'assainissement du BK tant que les bâtiments adjacents au BK sont des cibles de sûreté
Pont passerelle du BK (PMC)	Stabilité mécanique et maintien de la charge du Pont passerelle du BK en cas de SMS VD3 900	Exigences issues de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicables tant que la piscine BK contient de l'eau borée ou sert à l'entreposage de DAE

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Râteliers des DAE	Stabilité mécanique des râteliers des DAE en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable jusqu'à la vidange définitive des effluents liquides de la piscine BK
Dispositions de sectorisation des volumes de feu du BK (voir liste au <b>II-1.2</b> )	Tenue au feu des dispositions de sectorisation	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable jusqu'au retrait des charges calorifiques en quantité suffisante pour écarter le risque de locaux PFG
Capteur et alarme de détection d'anomalie du débit de ventilation des locaux de recharge de batteries	Bon fonctionnement	Exigence issue des analyses de risque explosion interne (chapitre <b>II-1.5</b> ).  Applicable durant la phase d'exploitation des locaux de recharge de batteries.

**EIP et exigences définies afférentes des BK**
**4.4. BÂTIMENTS ÉLECTRIQUES (BL)**

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Structure génie civil du Bâtiment Electrique	Non effondrement de la structure génie civil du BL en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable tant que les bâtiments adjacents au BL sont des cibles de sûreté
Dispositions de sectorisation des volumes de feu du BL (voir liste au <b>II-1.2</b> )	Tenue au feu des dispositions de sectorisation	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable jusqu'au retrait des charges calorifiques en quantité suffisante pour écarter le risque de locaux PFG


EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
<p>Systèmes fixes d'extinction des locaux du BL (voir liste au <b>II-1.2</b>)</p>	<p>Disponibilité des systèmes fixes d'extinction</p>	<p>Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b>)</p> <p>Applicable jusqu'au retrait des charges calorifiques en quantité suffisante pour que la durée théorique de feu soit compatible avec la sectorisation du local contenant les systèmes fixes d'extinction</p>

**EIP et exigences définies afférentes des BL**

**4.5. BATIMENTS PERIPHERIQUES (BW)**

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
<p>Parois des zones de chantier D3 ou D4 :</p> <p>Parois des sas de chantier D3 ou D4 ou parois des locaux faisant office de sas de chantier D3 ou D4</p>	<p>Bon état physique</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b>), situation de perte du confinement d'une zone de chantier</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Bloc filtre THE des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Montage adéquat et présence permanente du ou des filtres THE conformes aux spécifications</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b>), situation de perte du confinement d'une zone de chantier</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Capteur de mesure <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Fonctionnalité : bon fonctionnement de la chaîne de mesure de la <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b>), situation de perte du</p>



EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
		<p>confinement d'une zone de chantier</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Alarme <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Fonctionnalité : bon fonctionnement de l'alarme locale sur perte de <math>\Delta P</math> des zones de chantier D3 ou D4</p>	<p>Exigence issue de l'analyse des défaillances internes, situation de perte du confinement d'une zone de chantier (chapitre <b>II-1.1</b>)</p> <p>Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4</p>
<p>Structure génie civil des Bâtiments Périphériques</p>	<p>Non effondrement de la structure génie civil des BW en cas de SMS VD3 900</p>	<p>Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b>)</p> <p>Applicable en phase de démantèlement électromécanique du BW, ainsi qu'en phase d'assainissement du BW tant que les bâtiments adjacents sont des cibles de sûreté</p>
<p>Rétention ultime des Bâtiments Périphériques</p>	<p>Capacité de la rétention ultime des BW à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté</p>	<p>Exigences issues de l'analyse de risque inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b>)</p> <p>Applicable en phase de démantèlement électromécanique des BW</p>
	<p>Conservation d'une étanchéité suffisante de la rétention ultime des BW en cas de SMS VD3 900</p>	<p>Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b>)</p> <p>Applicable en phase de démantèlement électromécanique des BW</p>
<p>Bâches PTR  et tuyauteries connectées jusqu'au premier organe d'isolement</p>	<p>Conservation d'une étanchéité suffisante des bâches PTR  et des tuyauteries connectées jusqu'au</p>	<p>Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b>)</p>

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
	premier organe d'isolement en cas de SMS VD3 900	Applicable tant qu'il y a entreposage d'effluents liquides (eau borée) dans les bâches PTR
Calorifugeage et moyens de mise hors gel d'une bâche PTR <span style="color: red;">□</span>	Bon fonctionnement en cas de mise hors gel d'une bâche PTR <span style="color: red;">□</span> et inertie thermique suffisante en cas de MDTE d'une durée de 6 heures	Exigence issue de l'analyse de risque conditions climatiques extrêmes (chapitre <b>II-1.6</b> )  Applicable tant que les deux bâches PTR <span style="color: red;">□</span> sont simultanément exploitées pour entreposage d'effluents liquides
Tuyauteries PTR permettant les transferts d'eau entre piscines BR et BK et les bâches PTR	Conservation d'une étanchéité suffisante, en cas de SMS VD3 900, des tuyauteries PTR permettant les transferts d'eau entre piscines BR et BK et les bâches PTR	Exigences issues de l'analyse de risque inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b> )  Applicable tant que les tuyauteries PTR sont exploitées pour la réalisation de transferts d'eau entre piscines BR et BK et bâches PTR
Dispositions de sectorisation des volumes de feu des BW (voir liste au <b>II-1.2</b> )	Tenue au feu <span style="color: red;">□</span> des dispositions de sectorisation	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable jusqu'au retrait des charges calorifiques en quantité suffisante pour écarter le risque de locaux PFG
Systèmes fixes d'extinction des locaux des BW (voir liste au <b>II-1.2</b> )	Disponibilité des systèmes fixes d'extinction	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable jusqu'au retrait des charges calorifiques en quantité suffisante pour que la durée théorique de feu soit compatible avec la sectorisation du local contenant les systèmes fixes d'extinction

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Capteur et alarme de détection d'anomalie du débit de ventilation des locaux de recharge de batteries	Bon fonctionnement	Exigence issue des analyses de risque explosion interne (chapitre <b>II-1.5</b> ).  Applicable durant la phase d'exploitation des locaux de recharge de batteries.

**EIP et exigences définies afférentes des BW**

**4.6. AUTRES BATIMENTS / INSTALLATIONS**

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Parois des zones de chantier D3 ou D4 :  Parois des sas de chantier D3 ou D4 ou parois des locaux faisant office de sas de chantier D3 ou D4	Bon état physique	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situation de perte du confinement d'une zone de chantier  Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4
Bloc filtre THE des zones de chantier D3 ou D4	Montage adéquat et présence permanente du ou des filtres THE conformes aux spécifications	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situation de perte du confinement d'une zone de chantier  Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4
Capteur de mesure $\Delta P$ des zones de chantier D3 ou D4	Fonctionnalité : bon fonctionnement de la chaîne de mesure de la $\Delta P$ des zones de chantier D3 ou D4	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situation de perte du confinement d'une zone de chantier

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
		Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4
Alarme $\Delta P$ des zones de chantier D3 ou D4	Fonctionnalité : bon fonctionnement de l'alarme locale sur perte de $\Delta P$ des zones de chantier D3 ou D4	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes, situation de perte du confinement d'une zone de chantier (chapitre <b>II-1.1</b> )  Applicable durant les phases de réalisation d'opérations de démantèlement dans la zone de chantier D3 ou D4
Bâche [ ] et tuyauteries connectées jusqu'au premier organe d'isolement	Bon état physique	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicable tant que la bâche [ ] contient de l'eau borée
	Conservation d'une étanchéité suffisante de la bâche [ ] et tuyauteries connectées jusqu'au premier organe d'isolement en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable tant que la bâche [ ] contient de l'eau borée
Rétention de la bâche [ ] et système de renvoi des effluents du puisard de la bâche [ ] vers la bâche [ ]: - Bâche [ ] ; - Pompes [ ] ; - Capteurs poires associés.	Capacité de la rétention de la bâche [ ] à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté.  Disponibilité : Le système de pompage est en capacité de détecter et d'assurer le renvoi des effluents du puisard de la bâche [ ] vers la bâche [ ]	Exigences issues de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ) et de l'analyse de risque conditions climatiques extrêmes (chapitre <b>II-1.6</b> ) situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicables tant que la bâche [ ] contient de l'eau borée
Bâche [ ] et tuyauteries connectées jusqu'au premier organe d'isolement	Conservation d'une étanchéité suffisante de la bâche [ ] et tuyauteries connectées jusqu'au	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable tant que la bâche [ ] contient de l'eau borée

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
	premier organe d'isolement en cas de SMS VD3 900	
Rétention béton de la bache [ ]	Capacité de la rétention de la bache [ ] à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ) et de l'analyse de risque conditions climatiques extrêmes (chapitre <b>II-1.6</b> ), situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicable tant que la bache [ ] contient de l'eau borée
Bache [ ] et tuyauteries connectées jusqu'au premier organe d'isolement	Conservation d'une étanchéité suffisante de la bache [ ] et tuyauteries connectées jusqu'au premier organe d'isolement en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable tant que la bache [ ] contient de l'eau borée
Rétention associée à la bache à soude et rétention associée au bidon de soude	Capacité de la rétention de la bache à soude à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigence issue des analyses des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicable tant que la bache à soude ou le bidon de soude assure le stockage de soude
Fosses de rétention des aires TFA et des aires AOC	Capacité des fosses de rétention des aires TFA et des aires AOC à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ) et de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> ), situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicable tant que les aires TFA et aires AOC sont utilisées pour l'entreposage de substances dangereuses
Vannes manuelles d'isolement des zones huile et solvants de l'aire TFA	Bon fonctionnement	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> ).

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
		Applicable tant que l'aire TFA est utilisée pour l'entreposage de substances dangereuses
Bâche de rétention d'huile des transformateurs TP / TS de la tranche 2	Capacité de la rétention des transformateurs TP / TS de la tranche 2 à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicable tant que les transformateurs TP / TS de la tranche 2 contiennent de l'huile
Rétentions du BES	Capacité des rétentions du BES à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigences issues de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicables tant que le BES est exploité avec présence de quantités non négligeables de substances dangereuses
Talus de protection périphérique <span style="color: red;">■</span>	Intégrité et tenue du talus de protection périphérique en cas de SMS VD3 900	Exigences issues de l'analyse de risque inondation externe (chapitre <b>II-1.7</b> ), situation DDOCE  Applicables jusqu'à l'évacuation des colis de déchets FAMA et MAVL et résines usées des bâches TES
Muret béton constitutif de la protection périphérique <span style="color: red;">■</span>	Intégrité et tenue du muret béton constitutif de la protection périphérique en cas de SMS VD3 900	Exigences issues de l'analyse de risque inondation externe (chapitre <b>II-1.7</b> ), situation DDOCE  Applicables jusqu'à l'évacuation des colis de déchets FAMA et MAVL et résines usées des bâches TES
Batardeaux constitutifs de la protection périphérique <span style="color: red;">■</span>	Intégrité	Exigence issue de l'analyse de risque inondation externe (chapitre <b>II-1.7</b> ), situation DDOCE

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
<p>☐</p> <p>☐</p>		Applicable jusqu'à l'évacuation des colis de déchets FAMA et MAVL et résines usées des bâches TES
Obturateurs boudruches sur les branches du réseau d'eaux pluviales☐ ☐	Bon fonctionnement	Exigence issue de l'analyse de risque inondation externe (chapitre <b>II-1.7</b> ), situation DDOCE  Applicable jusqu'à l'évacuation des colis de déchets FAMA et MAVL et résines usées des bâches TES
Colis FAMA et MAVL <sup>1</sup>	Confiner la matière  Réduire l'exposition aux rayonnements ionisants	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), et de l'analyse de risque inondation externe (chapitre <b>II-1.7</b> ).  Applicable jusqu'à l'évacuation du colis de l'INB
Vannes papillon CRF☐ ☐ ☐  Ou autre dispositif d'isolement des conduites CRF	Conservation d'une étanchéité suffisante des vannes papillon, ou autre dispositif d'isolement des conduites CRF, en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque inondation externe (chapitre <b>II-1.7</b> ), situation DDOCE  Applicable jusqu'à l'évacuation des colis de déchets FAMA et MAVL et résines usées des bâches TES
Structure génie civil de la Station De Pompage	Non effondrement de la structure génie civil de la SDP en cas de SMS VD3 900	Exigence issue de l'analyse de risque séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable tant que les vannes CRF☐ sont des cibles de sûreté
Voiles des casemates des phases du TP et voile de séparation entre TP et TS de la tranche 2	Intégrité	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> ).  Applicable tant que les transformateurs contiennent de l'huile en quantité suffisante pour constituer un scénario de risque feu

1. Les colis béton (coques bloquées et bouchées) participent également à la maîtrise des inconvénients (EIPi). Leur exigence définie afférente est la suivante : Caractéristiques du béton de la coque et/ou du bloc déchets garantissant la non dispersion de la contamination.

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Vanne d'obturation ultime du réseau SEO	Eviter les rejets non maîtrisés de substances dangereuses dans l'environnement	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> ).  Applicable tant que les transformateurs contiennent de l'huile en quantité suffisante pour constituer un scénario de risque feu
Rétention [ ] du CRD	Capacité de la rétention du CRD à retenir les effluents liquides présents au CRD	Exigence issue de l'analyse produite au chapitre <b>II-1.1</b> .  Applicable tant que le CRD est exploité avec présence de quantités non négligeables de substances dangereuses.
Vanne d'isolement [ ] de la rétention du CRD	Etanchéité suffisante	Exigence issue de l'analyse produite au chapitre <b>II-1.1</b> .  Applicable tant que le CRD est exploité avec présence de quantités non négligeables de substances dangereuses.
Rétentions [ ] du BDS	Capacité des rétentions du BDS à retenir les effluents liquides présents au BDS	Exigence issue de l'analyse produite au chapitre <b>II-1.1</b> .  Applicable tant que le BDS est exploité avec présence de quantités non négligeables de substances dangereuses.
Bâche GNR [ ] du BDS	Bon état physique	Exigence issue de l'analyse produite au chapitre <b>II-1.1</b> .  Applicable tant que la bâche GNR [ ] du BDS est exploitée avec présence de quantité non négligeable de substances dangereuses.
Rétention [ ] du Laboratoire de Chimie	Capacité de la rétention du Laboratoire de Chimie à retenir les effluents liquides présents dans le Laboratoire de Chimie	Exigence issue de l'analyse produite au chapitre <b>II-1.1</b> .



EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
		Applicable tant que le Laboratoire de chimie est exploité avec présence de quantités non négligeables de substances dangereuses.
Parois béton des BEGV ou protection biologique	Assurer une protection suffisante vis-à-vis des rayonnements ionisants	Exigence issue de l'analyse des défaillances internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), protection des intérêts protégés contre les rayonnements ionisants  Applicable pour chaque BEGV tant qu'il est exploité pour l'entreposage de générateurs de vapeur usés ou issus du démantèlement, générant un dépassement de la limite réglementaire en termes de débit de dose annuel.
Rétention sous la citerne Epoxy / Durcisseur associée à la Machine Mercure	Capacité de la rétention à retenir le volume d'effluents pris en compte dans la démonstration de sûreté	Exigences issues des analyses des défaillance internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), collision et chute de charge (chapitre <b>II-1.3</b> ), inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b> ), explosion ou défaillance d'ESP (chapitre <b>II-1.5</b> ), conditions climatiques ou météorologiques extrêmes (chapitre <b>II-1.6</b> ), et séisme (chapitre <b>II-1.9</b> ) situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicable durant les campagnes Mercure tant que la citerne contient des substances dangereuses

EIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Goulottes le long des flexibles reliant la citerne à la machine Mercure	Capacité des goulottes à collecter et diriger les effluents vers la rétention de la citerne	Exigences issues des analyses des défaillance internes (chapitre <b>II-1.1</b> ), collision et chute de charge (chapitre <b>II-1.3</b> ), inondation interne (chapitre <b>II-1.4</b> ), explosion ou défaillance d'ESP (chapitre <b>II-1.5</b> ), conditions climatiques ou météorologiques extrêmes (chapitre <b>II-1.6</b> ), et séisme (chapitre <b>II-1.9</b> ) situation de risque de déversement de substances dangereuses  Applicable durant les campagnes Mercure tant que la citerne contient des substances dangereuses

**EIP et exigences définies afférentes des autres bâtiments et installations**

**5. LISTE DES AIP**

Ci-après sont identifiées et décrites les AIP nécessaires à la sûreté nucléaire, ainsi que leurs exigences définies afférentes.

- Activités d'exploitation liées (directement ou indirectement) à un équipement EIP ou avec un impact sur un EIP à proximité

AIP	Exigences Définies
Pose/dépose des condamnations administratives, des dispositifs de chantier nécessaires aux essais et relatifs à des EIP, gestion d'un DMP (Dispositions et Moyens Particuliers) ou d'une MTI (Modification Temporaire de l'Installation) lié à un EIP	Réaliser l'activité selon les conditions requises
Réalisation des EP (RGE) sur un EIP (réalisation et analyse)	S'assurer du respect des conditions d'analyse et d'acceptabilité des essais périodiques
Requalification d'un EIP (réalisation et analyse)	S'assurer du respect des exigences définies afférentes aux EIP à l'issue de la requalification

Réalisation des essais sur un EIP (réalisation et analyse)

S'assurer du respect des exigences définies afférentes aux EIP à l'issue de la réalisation de l'essai

Réglage des points de consigne, étalonnage et protections dont la rédaction du PV de réglage. AIP si absence d'essai ou de requalification en aval.

Réaliser l'activité selon les conditions requises

- Activités liées à la maîtrise du confinement des matières radioactives et des matières dangereuses

AIP	Exigences Définies
Contrôles radiologiques en sortie de zone contrôlée (contrôle ultime – référentiel propreté radiologique) avec le retour dans le domaine public sur le matériel non dédié	Réaliser l'activité selon les conditions prévues
Première mise en exploitation d'un sas ayant le statut EIP assurant le confinement de chantier	
Déclassement d'un sas ayant le statut EIP assurant le confinement de chantier : Le déclassement correspond au retrait du statut EIP	
Réalisation des activités de suivi des paramètres (essais périodiques,...) pour l'exploitation des systèmes de confinement de chantier ayant le statut EIP	

- Activités liées aux déchets

AIP	Exigences Définies
Contrôles ultimes des colis de déchets nucléaires (TFA, FAMA), mesure du débit de dose avant expédition (Bureau des Contrôles Ultimes)	Réaliser l'activité selon les conditions prévues
Constitution du zonage déchet de référence intégrant les évolutions de zonage (K => N et N => K)	Réaliser l'activité selon les conditions prévues Définir local par local le zonage déchets de référence au regard de l'état radiologique de l'installation
Opération de classement et de déclassements temporaires du zonage déchet (référentiel propreté radiologique) (Si hors confinement de sûreté)	Réaliser l'activité selon les conditions prévues

AIP	Exigences Définies
<p>Conditionnement d'un colis de déchets radioactifs avec notamment :</p> <p><b>AIP pour les déchets FAMA (EIP)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditionner les déchets dans un emballage correspondant à l'approbation,</li> <li>- Réaliser des mesures radiologiques pour déterminer l'activité des colis,</li> <li>- Réaliser la pesée des colis,</li> <li>- Saisir des données (débits de dose, masse) dans l'application informatique nationale de référence,</li> <li>- Contrôler l'intégrité des colis ayant une fonction de confinement avant expédition.</li> </ul> <p><b>Pour les colis coques béton :</b></p> <p><b>AIP supplémentaires aux AIP des déchets FAMA (EIP)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bloquer les déchets conformément aux exigences de l'approbation ANDRA,</li> <li>- Boucher les déchets conformément aux exigences de l'approbation ANDRA.</li> </ul>	

- Activités spécifiques liées à l'assainissement

AIP	Exigences Définies
<p><b>AIP assainissement « sols »</b></p> <p>Réalisation des contrôles finaux requis pour la vérification de l'atteinte des objectifs d'assainissement</p>	<p>Permettre l'acquisition des éléments nécessaires à la vérification de l'atteinte des objectifs d'assainissement</p> <p>S'assurer de la qualité des mesures et des prélèvements réalisés</p>
<p><b>AIP assainissement « structures »</b></p> <p>Réalisation des contrôles finaux (contrôles de premier niveau) requis pour la vérification de l'atteinte des objectifs d'assainissement</p>	<p>Permettre l'acquisition des éléments nécessaires à la vérification de l'atteinte des objectifs d'assainissement</p> <p>S'assurer de la qualité des mesures et des potentiels prélèvements réalisés)</p>

- Manutention ou levage spécifiques

AIP	Exigences Définies
<p>Activité de Manutention / de Levage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un matériel avec survol d'un EIP,</li> <li>- d'un EIP sans survol d'EIP en ne respectant pas en tout point les exigences du dossier de qualification (dispositions compensatoires vis-à-vis du dossier de sureté)</li> <li>- <b>AIP = Mise en place du système de manutention/levage (crochet, linguet, élingues et protections, palonnier, pince à coque, pince à futs, ...) en référence à l'adéquation levage.</b></li> </ul>	<p>S'assurer que les exigences relatives à l'adéquation levage (ou du plan de levage) de l'activité AIP sont respectées et mises en œuvre</p>

- Transport et stockage de marchandises dangereuses

AIP	Exigences Définies
<p>Elaboration des spécifications de transport externe ou voie publique d'un EIP</p>	<p>Définir les exigences du transport externe ou voie publique</p>
<p>Contrôle de l'arrimage d'un colis* EIP avant expédition sur la voie publique.</p> <p><i>* : colis = produit final constitué de l'emballage avec son contenu. (On ne parle pas ici de colis de déchet qui est le contenu sauf si le colis de déchet constitue également le colis de transport).</i></p>	<p>S'assurer du respect de la mise en œuvre de l'arrimage tel que défini dans le dossier transport</p>
<p>Contrôle de l'intégrité du colis* de transport d'un EIP (PdR, Colis de déchet FAMA,...) pour les transports internes.</p> <p><i>* : colis = produit final constitué de l'emballage avec son contenu. (On ne parle pas ici de colis de déchet qui est le contenu sauf si le colis de déchet constitue également le colis de transport).</i></p>	<p>S'assurer de l'intégrité du colis* et de sa fermeture</p>
<p>Activité de transport interne d'une marchandise dangereuse non conditionnée conformément à la réglementation des transports, de quantité supérieure à 1 x A2 (ou 1 x A1 pour les matières radioactives sous forme spéciale) ou supérieure aux seuils d'exemption du §1.1.3.6 de l'ADR<sup>2</sup> (matières non radioactives) et nécessitant la mise en œuvre de mesures compensatoires redevables <b>d'une activité</b></p>	<p>S'assurer de la mise en œuvre exhaustive des mesures compensatoires définies dans le dossier de conformité du système de transport interne</p>

2. *Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route*

AIP	Exigences Définies
<p><b>complémentaire</b> qui serait mise en œuvre (dispositif spécial d'arrimage, mise en œuvre d'un dispositif additionnel, ...)</p> <p><b>AIP =</b> activité de mise en œuvre du (des) dispositif(s) décrit(s) dans le système de transport selon le « dossier de conformité du système de transport interne »</p>	
Elaboration des spécifications de stockage / entreposage des EIP (pièces de rechange...)	Définir les conditions du stockage / de l'entreposage permettant de garantir l'état de conservation de l'EIP
Elaboration des spécifications et définition du contrôle du stockage (cas spécifiques où les conditions de stockage conditionnent la qualité du matériel (au sens d'impact sur les intérêts protégés)	Définir les conditions du stockage / de l'entreposage et celles du contrôle permettant de garantir l'état de conservation de l'EIP

- Activités liées à la gestion des risques incendie / inondation / interférences électromagnétiques pouvant impacter des EIP

AIP	Exigences Définies
Gestion des trémies en limite de SFS (Zone de feu) dans le cadre des opérations de démantèlement de modification ou de maintenance	Identifier les mesures compensatoires à mettre en œuvre lors des ouvertures / fermetures de trémies sur la base d'une analyse de risques
Pose de protection passive contre l'incendie ayant un impact sur la tenue des SFS (Enrubannage, caisson coupe-feu, rebouchage de traversée en limite de SFS, ...) (Zone de feu <-> SFS)	S'assurer que les protections passives mises en œuvre assurent leurs fonctions
Pose de protection passive contre l'inondation (rebouchage traversée entre trains/voies, intégrité de la protection périphérique...) lorsque le risque est identifié dans la démonstration de protection des intérêts	S'assurer que les protections passives mises en œuvre assurent leurs fonctions
Elaboration des dispositions pour la conformité parafoudre	Identifier les risques liés à la foudre et définir les dispositions de protection associées
Réalisation d'une activité sur une porte coupe-feu « motorisée » valorisée EIP	Réaliser l'activité selon les conditions prévues

- AIP spécifiques aux analyses de risque du rapport de sûreté

AIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
S'assurer que le niveau d'eau est suffisant dans la piscine BK	S'assurer du respect des conditions d'analyse et de la conformité des résultats avec le niveau d'eau attendu	Exigence issue des analyses de défaillances internes (chapitre II-1.1)  Applicable tant que la piscine BK contient des DAE
S'assurer que le niveau d'eau est suffisant dans la piscine BR	S'assurer du respect des conditions d'analyse et de la conformité des résultats avec le niveau d'eau attendu	Exigence issue des analyses de défaillances internes (chapitre II-1.1)  Applicable durant toute la durée du chantier de découpe des internes de cuve et de la cuve en piscine BR
Gestion des charges combustibles dans le BR	Respecter une distance d'éloignement entre l'unité mobile de traitement de l'eau de la piscine du BR et les zones à forte charge calorifique (chantier sous sas, ateliers, zone d'entreposage de matières combustibles) <span style="color: red;">□</span>  En cas d'impossibilité à respecter les distances mentionnées ci-dessus, mettre en place un écran <span style="color: red;">□</span>	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre II-1.2)  Applicable durant l'exploitation de l'unité mobile de traitement de l'eau de la piscine BR avec une colonne de résines
Gestion de l'activité radiologique entreposée sur les zones d'entreposage tampon du BR, du BAN et du BK	Limiter l'entreposage de colis de déchets radioactifs sur les zones d'entreposage tampon du BR, du BAN et du BK de telle sorte à ne pas dépasser une activité totale cumulée sur les zones d'entreposage tampon de chaque bâtiment <span style="color: red;">□</span> avec un spectre de type contamination	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre II-1.2)  Applicable durant toute la phase d'exploitation d'une zone d'entreposage tampon
Gestion de l'entreposage des colis de déchets sur la zone dédiée du BK	Limiter l'entreposage des colis de déchets uniquement à la zone dédiée du BK <span style="color: red;">□</span>	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre II-1.2)  Applicable durant l'exploitation de zones d'entreposage de colis de déchets

AIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
Gestion des charges combustibles dans le BK	<p>Respecter hors phase de manutention un éloignement minimal entre les entreposages de colis de déchets et les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coffrets électriques[] ;</li> <li>- armoires électriques[] ;</li> <li>- engins de manutention électriques[].</li> </ul> <p>Ou mettre en œuvre des dispositions de protection entre les entreposages et ces équipements (par exemple, écran [])</p>	<p>Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre II-1.2)</p> <p>Applicable durant l'exploitation de zones d'entreposage de colis de déchets</p>
Gestion de l'entreposage des contenants des filtres de l'unité mobile de traitement de l'eau de la piscine BK	<p>Respecter hors phase de manutention un éloignement minimal entre les contenants des filtres de l'unité mobile de traitement de l'eau et les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coffrets électriques[] ;</li> <li>- armoires électriques[].</li> </ul> <p>Ou mettre en œuvre des dispositions de protection entre les contenants des filtres de l'unité mobile de traitement de l'eau et ces équipements (par exemple, écran [])</p>	<p>Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre II-1.2)</p> <p>Applicable durant l'exploitation de l'unité mobile de déminéralisation et de filtration de l'eau de la piscine BK</p>
Gestion des charges combustibles dans le BAN	<p>Respecter un éloignement minimal [] entre les colis de filtres d'exploitation et les coffrets et moteurs électriques</p>	<p>Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre II-1.2)</p> <p>Applicable durant l'exploitation de colis de filtres d'exploitation</p>
	<p>Respecter hors phase de manutention un éloignement minimal entre les entreposages de colis de déchets et les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coffrets électriques[],</li> </ul>	<p>Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre II-1.2)</p> <p>Applicable durant l'exploitation de zones d'entreposage de colis de déchets</p>



AIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- armoires électriques[],</li> <li>- engins de manutention électriques[].</li> </ul> <p>Ou mettre en œuvre des dispositions de protection entre les entreposages et ces équipements (par exemple, écran [])</p>	
Gestion de l'entreposage des colis de déchets sur les zones dédiées du BAN	<p>Limiter l'entreposage des colis de déchets uniquement aux zones dédiées du BAN[]. En présence de l'UME, l'entreposage de colis de déchets non nécessaires au déroulement de la campagne de traitement des résines est interdit dans le local UME [].</p>	<p>Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b>)</p> <p>Applicable durant l'exploitation de zones d'entreposage de colis de déchets</p>
Gestion de l'activité radiologique présente dans le bâtiment SDM	<p>S'assurer que l'activité totale cumulée présente dans le bâtiment SDM ne dépasse pas[] avec un spectre de type contamination et sur support combustible.</p> <p>S'assurer que l'activité totale cumulée présente dans le bâtiment SDM ne dépasse pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- []</li> <li>- []</li> </ul>	<p>Exigences issues des analyses de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b>) et séisme (chapitre <b>II-1.9</b>)</p> <p>Applicables durant toute la phase d'exploitation du bâtiment SDM pour l'entreposage, le transit et la gestion de colis de déchets</p>
Gestion des charges combustibles dans le bâtiment SDM	<p>Limiter le nombre de fûts PEHD entreposés dans la zone tampon ainsi que les caractéristiques géométriques de cette zone[]</p> <p>Respecter un éloignement minimal entre l'entreposage de matières combustibles et les équipements / zones suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- transformateur HTA/BT [] ainsi que du tableau HT associé[] et du TGBT[],</li> <li>- bureau logistique[] ;</li> </ul>	<p>Exigences issues de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b>)</p> <p>Applicables durant l'exploitation du bâtiment SDM pour l'entreposage, le transit et la gestion de colis de déchets</p>




AIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- zone d'entreposage tampon des fûts PEHD <span style="color: red;">□</span> ;</li> <li>- coffrets électriques <span style="color: red;">□</span> ;</li> <li>- armoires électriques <span style="color: red;">□</span> ;</li> </ul> <p>Interdire l'introduction d'un engin de manutention à motorisation thermique au niveau du plancher où sont entreposés les fûts PEHD et les fûts métalliques <span style="color: red;">□</span></p> <p>Effectuer le chargement / déchargement ou le déplacement des colis autres que des fûts par le pont ou par tout autre moyen de manutention ne présentant pas de source d'ignition</p> <p>En cas de difficulté d'utilisation du pont, il est permis d'utiliser un équipement électrique pour la manipulation des colis autres que les fûts. Dans ce cas, des mesures compensatoires pour maîtriser le risque incendie sont mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'un opérateur permettant de détecter rapidement un éventuel départ de feu ;</li> <li>- Disponibilité d'un extincteur adapté à proximité de l'équipement électrique.</li> </ul> <p>Respecter les zones de passage autorisées pour l'engin de manutention <span style="color: red;">□</span> conformément aux distances d'éloignement minimales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par rapport aux zones d'entreposage de matières combustibles indiquées au <b>II-1.2</b> <span style="color: red;">□</span>, hormis pour la zone d'entreposage tampon des fûts PEHD ;</li> </ul>	


AIP	Exigences Définies	Origine Domaine d'application
	- Par rapport aux structures porteuses métalliques du bâtiment indiquées au <b>II-1.2</b> .	
Gestion de l'activité radiologique entreposée dans le BAC	S'assurer que l'entreposage de colis de déchets radioactifs combustibles dans le BAC ne dépasse pas une activité totale cumulée sur support non-bloqué	Exigence issue des analyses de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> ) et séisme (chapitre <b>II-1.9</b> )  Applicable durant toute la phase d'exploitation du BAC pour l'entreposage d'activité radiologique
Gestion des activités autorisées sur l'aire TFA	Interdire le dépotage/ transvasement de déchets liquides  Interdire toutes activités susceptibles de provoquer des étincelles ou une source de chaleur (hormis la manutention des colis de déchets et des conteneurs)  Interdire le parcage des engins de manutention	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable durant l'exploitation de l'aire TFA
Gestion des matières combustibles sur l'aire TFA	Respecter les distances d'éloignement conformément au <b>II-1.2</b>	Exigence issue de l'analyse de risque incendie (chapitre <b>II-1.2</b> )  Applicable durant l'exploitation de l'aire TFA

## 6. ECLAIRAGE RELATIF À DES ÉLÉMENTS DU RESSORT DE L'EXPLOITATION

En complément des EIP et AIP identifiés aux paragraphes précédents, d'autres éléments du ressort de l'exploitation, c'est-à-dire qui seront déclinés au travers de la future documentation d'exploitation (consignes ou règles de conduite, règles particulières de conduite, pièces des règles générales d'exploitation) sont de nature à contribuer à la démonstration de sûreté. Ces éléments sont listés ci-après à titre indicatif :

- Les mesures périodiques du débit de dose en limite de site pour vérifier la conformité avec les limites réglementaires, identifiées au chapitre **II-1.1** ;
- La mise en œuvre d'un matelas d'eau de 5 cm environ dans la rétention de la citerne époxy / durcisseur, pendant la durée des opérations d'enrobage Mercure, identifiée au chapitre **II-1.1** ;
- Conformément au **I-4.4**, les bâtiments sont en configuration fermée hors opérations courantes d'exploitation nécessitant ponctuellement l'ouverture des portes. En cas de feu dans le BR, les

- consignes s'assurent que les portes du sas matériel sont fermées, comme identifié au chapitre **II-1.2** ;
- Les consignes d'exploitation associées à l'utilisation d'un camion pour l'évacuation des colis de déchets du site, identifiées au chapitre **II-1.2** :
    - Vérifier l'absence de point chaud sur le camion avant son entrée dans le bâtiment SDM ;
    - Autoriser l'entrée du camion dans le bâtiment SDM si et seulement si le container a été contrôlé et est prêt à être manutentionné et déposé sur la remorque ;
    - Evacuer le camion du bâtiment SDM en cas d'interruption du déroulé de la manutention du container.
  - Les consignes d'exploitation associées à l'utilisation d'un engin de manutention pour l'évacuation des gros composants, identifiées au chapitre **II-1.2** :
    - Evacuer l'engin de manutention du bâtiment SDM en cas d'interruption du déroulé de la manutention du container ;
    - Mettre à disposition des moyens permettant de limiter l'épandage d'une potentielle fuite de combustible au sein du bâtiment SDM au niveau +0,00m ;
    - Mettre à disposition des moyens d'extinction appropriés à proximité directe des zones d'utilisation de l'engin de manutention ou sur l'engin au niveau +0,00m ;
  - Les consignes d'exploitation associées à l'utilisation de l'engin électrique de manutention au niveau du plancher +15,50m :
    - Respecter la zone d'arrêt du chariot de manutention lors du chargement des conteneurs iso 20 pieds par des fûts PEHD, tel qu'identifié au chapitre **II-1.2** ;
    - Respecter les distances d'éloignement relatives à l'engin de manutention électrique, telles qu'indiquées au chapitre **II-1.2** ;
    - Respecter la zone de mise en charge et de stationnement de l'engin de manutention ;
  - L'isolement du réseau SEO en cas de départ de feu sur l'aire TFA, au moyen des vannes manuelles d'isolement des zones huiles et solvants, servant à évacuer l'eau de pluie vers le réseau SEO du site, identifiée au chapitre **II-1.2** ;
  - Le contrôle régulier du niveau d'eau dans les rétentions des zones huiles et solvants et la vidange régulière des fosses de récupération des zones huiles et solvants (a minima toutes les 48h en cas de fortes pluies), identifié au chapitre **II-1.2** ;
  - L'isolement du réseau SEO en cas de départ de feu sur l'aire AOC, au moyen de dispositifs tels que des baudruches, identifié au chapitre **II-1.2** ;
  - L'isolement du réseau SEO en cas de départ de feu sur la plate-forme TP/TS, via la fermeture de la vanne d'obturation ultime du réseau SEO dès déclenchement de l'incendie, identifié au chapitre **II-1.2** ;
  - L'arrêt des opérations en cas de détection d'une défaillance ou d'un aléa sur une opération de manutention, identifié au chapitre **II-1.3** ;
  - La condamnation d'exploitation des lignages des bâches  vers le BK2 en dehors des opérations de rejet ou d'ajustement de pH, identifiée au chapitre **II-1.4** ;
  - La condamnation d'exploitation des lignages des bâches  vers le système TEU, en dehors des opérations de transfert, identifiée au chapitre **II-1.4** ;
  - La condamnation d'exploitation des lignages des bâches  vers les piscines BR et BK, en dehors des opérations de transfert, identifiée au chapitre **II-1.4** ;
  - L'arrêt immédiat des opérations suite à la détection d'une inondation interne, ceci pour tous les chantiers D3 ou D4 situés dans des zones potentiellement impactées et les opérations de transferts des effluents, identifié au chapitre **II-1.4** ;
  - La réalisation de rondes de l'exploitant sur l'installation, identifiée au chapitre **II-1.4** ;

- En période d'utilisation :
  - L'installation et la fixation des bouteilles sous pression dans des zones adaptées et limitation des sources potentielles d'agression (absence de charge calorifique concentrée à proximité vis-à-vis du risque d'incendie, éloignement par rapport aux éléments susceptibles de tomber vis-à-vis du risque de chute de charge, déplacement à faible hauteur en cas de manutention...);
  - L'installation et la fixation des bouteilles de gaz inflammables et d'oxygène sur des surfaces dédiées à l'extérieur des ateliers autour desquels sont matérialisées des zones d'exclusion interdisant l'entreposage et la manutention d'équipements, permettant de prévenir les risques d'agression mécanique ou thermique ;
- L'entreposage, en dehors de leur période d'utilisation, des bouteilles d'air comprimé ou de gaz inflammable dans des locaux n'abritant pas de sources potentielles d'agression, identifié au chapitre **II-1.5** ;
- La mise en œuvre des dispositions relatives au permis feu, identifiée au chapitre **II-1.5** ;
- La mise hors tension des dispositifs de recharge de batteries en cas de détection de défaillance de la ventilation des locaux de recharge de batteries, afin d'endiguer le dégagement d'hydrogène, identifiée au chapitre **II-1.5** ;
- La mise en configuration hors-gel d'une bâche PTR  préventivement avant l'entrée en situation de Grand Froid, et ce tant que les deux bâches PTR sont simultanément exploitées pour entreposage d'effluents liquides, identifiée au chapitre **II-1.6** ;
- La mise à l'arrêt des opérations à risque de dissémination et des opérations de manutention avec des équipements non robustes aux températures extrêmes, préventivement à l'entrée dans une phase de température extrême, identifiée au chapitre **II-1.6** ;
- La fermeture des bâtiments (BR, BAN, BK, BW), préalablement à l'entrée en conditions de grand froid, pour conserver leur inertie thermique, identifiée au chapitre **II-1.6** ;
- La mise en place des batardeaux constitutifs de la protection périphérique du site, pour assurer qu'ils remplissent leur rôle en cas de séisme, identifiée au chapitre **II-1.7** ;
- Le stockage adéquate des batardeaux constitutifs de la protection périphérique du site, de manière à assurer leur non-agression et leur disponibilité en cas de séisme, identifié au chapitre **II-1.7** ;
- La mise en œuvre adéquate des boudruches conformément aux spécifications, leur conférant une étanchéité suffisante après séisme SMS VD3 900, identifiée au chapitre **II-1.7** ;
- L'entreposage des colis de déchets est limité uniquement aux zones dédiées à cet effet, et en respect des limites maximales prises en compte dans la démonstration de sûreté au travers des chapitres **II-1**.